



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Supplément au Recueil des Actes Administratifs
N°14 du 15 juillet 2015*

*Décision Modificative N° 1
26 juin 2015*

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT
52, AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20
ATRIUM - BÂT . B - DERRIÈRE L'ACCUEIL CENTRAL

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

S O M M A I R E

**SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° 14 DU 15 JUILLET 2015**

PAGES

CONSEIL DEPARTEMENTAL

- Compte-rendu de la réunion du Conseil Départemental	
- Séance publique du 26 juin 2015 - DM 1	5

* * * * *

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JUIN 2015 – DM 1**

DECISIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1 - M. Thierry SANTELLI

Rapport financier de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique, Bouches-du-Rhône Tourisme, au titre de l'exercice 2013

A décidé de prendre acte du rapport financier, joint en annexe au rapport, de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique, « Bouches-du-Rhône Tourisme », au titre de l'exercice 2013.

Mme MILON ne prend pas part au vote.

2 - M. Jean-Marc PERRIN

Bilan des autorisations d'occupation temporaire des locaux et des domaines départementaux en 2014.

A pris acte, dans le cadre de l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant les termes de la délibération de la Commission Permanente n° 95 du 24 juin 2011, du compte rendu pour l'année 2014 des autorisations d'occupation temporaire portant sur les domaines public et privé du Département et relevant de la Direction des Services Généraux, de la Direction de l'Environnement et de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

3 - Mme Marine PUSTORINO / MME SANDRA DALBIN

Mise à jour du règlement départemental d'aide sociale des Bouches-du-Rhône

A décidé, la mise à jour du règlement départemental d'aide sociale des Bouches-du-Rhône, et a approuvé les fiches modifiées ainsi que les fiches nouvelles telles qu'elles sont indiquées dans le document annexé au rapport.

4 - Mme Marie-Pierre CALLET

Rapport d'activités des services du Département des Bouches-du-Rhône pour l'exercice 2014

A pris acte du rapport d'activité des services du Département des Bouches-du-Rhône pour l'exercice 2014.

5 - Mme Martine VASSAL

Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil Départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décisions d'ester en justice.

A pris acte du compte-rendu, annexé au rapport, des décisions prises par la Présidente du Conseil Départemental en matière d'actions en justice, sur la période du 17 avril au 10 mai 2015 en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée départementale par délibération n°9 du 16 avril 2015.

6 - Mme Martine VASSAL

Indemnités de fonction des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône - Actualisation 2015

A décidé :

- d'actualiser les indemnités de fonction des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône depuis la réunion du conseil départemental du 16 avril 2015 suite aux élections départementales de mars 2015,

- d'approuver le tableau récapitulatif des indemnités brutes de fonction des conseillers départementaux tenant compte des nouvelles dispositions de l'article L3123-18 relatives au reversement de la part écartée au budget départemental.

7 - Mme Martine VASSAL

Axes de formation des élus locaux et crédits ouverts.

A décidé conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales de retenir les orientations indiquées dans le rapport quant au contenu de la formation des élus départementaux.

A autorisé la Présidente du Conseil Départemental à signer toute convention de formation y afférente.

Les crédits prévus au budget départemental pour l'année 2015 s'élèvent à 42 700 €.

16 - Mme Martine VASSAL

Dépenses de fonctionnement des groupes d'élus

A décidé d'attribuer des moyens généraux aux groupes d'élus du Conseil Départemental conformément aux propositions indiquées dans le rapport.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits 2015 du chapitre 6586 du Budget Général.

8 - Mme Véronique MIQUELLE

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département. Création d'un taux de vacances. Actualisation du régime indemnitaire de la filière technique.

Actualisation du régime indemnitaire des agents de la DGAS

A décidé d'approuver les créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département, conformément à l'annexe n°1 jointe au rapport.

Les crédits correspondants seront prélevés au budget départemental selon la ventilation indiquée dans l'annexe n°1 jointe au rapport.

Les crédits votés au BP 2015 sont suffisants pour couvrir les dépenses.

9 - M. Didier REAULT

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association La Chrysalide Marseille.

Opération : externalisation de 23 places du Foyer d'Hébergement «Les Genêts» sur le site du «Bon Pasteur» situé 23, chemin de la Colline Saint-Joseph 13009 Marseille.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'association La Chrysalide Marseille, à hauteur de 1 900 000,00 € représentant 100% d'un emprunt d'un montant de 1 900 000,00 € destiné à financer l'opération d'externalisation de 23 places du Foyer d'Hébergement «Les Genêts» situé 205, avenue de la Panouse - 13009 Marseille sur le site du «Bon Pasteur» (congrégation) situé 23, chemin de la Colline Saint-Joseph, dans le 9ème arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès du Crédit Coopératif.

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

10 - M. Didier REAULT

La consolidation des comptes du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Exercice 2015 (comptes 2013)

A pris acte des informations contenues dans le rapport et ses annexes sur la consolidation des comptes du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des comptes de l'année 2013.

Le rapport n'entraîne aucune incidence financière.

11 - M. Didier REAULT

Restes à recouvrer et admissions en non-valeur du Payeur départemental - Reprise de provisions pour compte de redevables.

A décidé :

- de constater que l'état des restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre 2014, s'établit à 105 416 631,50 €, dont 104 035 014,63 € pour le budget général et 1 381 616,87 € pour les budgets annexes et confirmer la poursuite du recouvrement de ceux-ci,

- d'admettre en non-valeur une somme de 1 484 648 €, dont 1 467 038,76 € au titre du budget général, et 17 609,24 € au titre des budgets annexes,

- de constater la reprise de provision de 6 117 582 € au titre des provisions pour risques de non-recouvrement.

12 - M. Didier REAULT

Compte de gestion pour l'exercice 2014 du Payeur départemental (budget principal, budgets annexes et valeurs inactives).

A arrêté le compte de gestion de l'exercice 2014 (budget principal, budgets annexes et valeurs inactives) présenté par le comptable public.

13 - M. Didier REAULT

Compte administratif pour l'exercice 2014 (budget principal et budgets annexes).

Monsieur Jean-Noël GUERINI, Président du Département pendant l'exercice 2014, étant absent, et sous la présidence de Madame VASSAL, a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 chapitre II du titre I du livre VI du CGCT, et du tome 2 titre 4 chapitre 1 paragraphes 6 et 7 de l'instruction M52 :

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal et des budgets annexes et arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

Budget principal :

◆	Investissement	88 950 254,59 €
◆	Fonctionnement	158 138 340,58 €
◆	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2014	69 188 085,99 €

Budgets annexes :***Centre médico-psyco-pédagogique Départemental (CMPPD)***

◆	Investissement	193 769,51 €
◆	Fonctionnement	343 243,06 €
◆	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	483 398,59 €
◆	Résultat définitif (*)	20 146,14 €

Direction des Maisons de l'enfance et de la famille (DMEF)

◆	Investissement	2 405 697,17 €
◆	Fonctionnement	226 305,60 €
◆	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	2 632 002,77 €
◆	Résultat définitif (*)	2 722 614,56 €

Ports

◆	Investissement	37 294,00 €
◆	Fonctionnement	117 670,61 €
◆	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	154 964,61 €

Laboratoire départemental d'analyses (LDA)

◆	Investissement	965 837,28 €
◆	Fonctionnement	204 006,47 €
◆	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	1 169 843,75 €

- de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes comme proposé dans le rapport,

- de confirmer le reversement au Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône de la somme de 1.500.000,00 € au titre de la taxe départementale CAUE (TDCAUE) perçue par le Département, dont 1.408.937,44 € au titre des reliquats au 31 décembre 2014 calculés par valeur proportionnelle de 0,30 % sur 1,55 % pour la part comptabilisée en taxe d'aménagement ; ces reliquats intègrent un reversement sur taxe de 8.564,90 €.

(*) L'instruction M 22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux permet la reprise des résultats d'investissement de N-1 en N, et, en fonctionnement, il est possible de reprendre en N tout ou partie des résultats de N-2. Les résultats définitifs tiennent compte des reprises des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.

14 - M. Didier REAULT

Budget supplémentaire 2015 - reprise des résultats 2014.

A décidé :

- de prendre acte des crédits de reports de l'exercice 2014, ceux-ci étant en parfaite conformité avec le compte administratif,
- d'adopter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2015 pour le budget principal et les budgets annexes qui vous a été diffusée,
- d'augmenter l'emprunt d'équilibre de 3.655.896,25 € tous mouvements confondus,
- d'adopter les variations et créations d'autorisations de programme prévues au présent budget,
- de supprimer en totalité l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1382 E du Code général des impôts au bénéfice des grands ports maritimes,
- de fixer à 92 % le taux de prorata de TVA du budget annexe des ports pour l'exercice 2015,
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon les maquettes budgétaires par nature pour le budget général et les budgets annexes,
- de préciser que la nomenclature des programmes et opérations employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire.

Le groupe « Un département gagnant » UMP - UDI - Indépendants de droite vote pour.

Le groupe communiste et partenaires,

le groupe socialiste et écologiste,

le groupe des élus socialistes et républicains,

Mme HADJ-CHIKH

votent contre.

Le groupe des élus indépendants,

Mme PUJOL et M. VERANI

s'abstiennent.

15 - Mme Martine VASSAL

Chambre régionale des comptes. Rapport d'observations définitives concernant les comptes et la gestion de l'association Marseille Provence 2013

A pris acte du rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant les comptes et la gestion de l'association Marseille Provence 2013.

MOTION DE SOUTIEN A L'ENTREPRISE NEXCIS BASEE A ROUSSET

En 2003, EDF Energies Nouvelles a décidé de créer un Institut R&D sur l'énergie photovoltaïque. L'objectif était de mener des recherches sur un nouveau procédé technologique de fabrication de cellules photovoltaïques, baptisé CISEL et basé sur un alliage de cuivre, d'Indium et de Sélénium.

L'entreprise NEXCIS a été créée par le groupe EDF, avec pour objectif de fonder un site industriel de recherche et de production pour la fabrication des panneaux solaires.

L'installation de NEXCIS s'est faite sur la commune de Rousset, avec la création de 77 salariés.

L'entreprise a bénéficié du soutien de l'Union Européenne, de l'Etat et des collectivités locales à hauteur de 40 millions d'euros.

Aujourd'hui, la société arrive au stade crucial du passage de la recherche à l'industrialisation.

En mars dernier, EDF annonçait, qu'il ne souhaitait pas investir dans le développement industriel de ce process présumé. Avec ce désengagement, le devenir de l'entreprise est largement compromis.

Outre la légitime inquiétude des salariés, nous ne pouvons rester indifférents à une décision qui va à l'encontre des ambitions affichées par l'ensemble des acteurs publics à l'heure du sommet mondial Paris Climat 2015 et à l'heure de la loi sur la transition énergétique.

Alors que la loi Florange oblige désormais les groupes de plus de 1000 salariés à chercher un repreneur potentiel avant toute fermeture de site et permet aux représentants du personnel de s'engager dans ce type de démarche, nous sommes attentifs au sort de cette entreprise qui a mobilisé tant d'argent public.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est concerné par ce dossier dans la mesure où il a accordé une aide de 500 000 euros afin d'assurer le démarrage de l'entreprise NEXCIS dans la phase recherche et développement.

C'est pourquoi le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en séance publique le 26 juin 2015, décide de soutenir l'initiative des repreneurs potentiels pour organiser une table ronde avec toutes les collectivités locales, l'Etat, les sociétés des groupes EDF et EREN, les salariés et la BPI aux fins de :

- Sauvegarder l'emploi des salariés,
- Sauvegarder la technologie innovante développée par NEXCIS et permettre également le développement de la filière photovoltaïque de notre territoire

Adoptée à l'unanimité.

*** * * * ***

